

Augmentation du nombre d'intoxications pédiatriques au cannabis

Une augmentation des cas d'intoxications pédiatriques au cannabis par ingestion accidentelle observée depuis 2014, notamment chez les enfants de moins de 2 ans, a été signalée à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Midi-Pyrénées. Des cas ont également été rapportés par le réseau d'addictovigilance¹. La gravité de ces intoxications susceptibles d'entraîner un coma, des troubles respiratoires et des convulsions nécessite dans certains cas une hospitalisation en réanimation ou en soins continus.

Aussi, l'ANSM a demandé au CEIP de Toulouse de conduire une étude visant à investiguer ce signal.

Entre 2010 et 2014, le réseau d'addictovigilance a rapporté 140 notifications² d'intoxications pédiatriques liées à l'ingestion accidentelle de cannabis, dont 59 pour la seule année 2014. Au total, 120 enfants ont été hospitalisés (au moins 24 heures) et présentaient un tableau clinique associant des troubles de la conscience, des troubles cardiaques (bradycardie, tachycardie), des troubles ventilatoires (bradypnée, apnée) et des convulsions. Dans 9 cas, le pronostic vital a été engagé, nécessitant une hospitalisation en réanimation ou en soins médicaux continus. L'évolution a été favorable et aucun décès n'a été décrit à ce jour en France.

Une analyse de la base nationale du PMSI de 2010 à 2014 a montré une augmentation constante du nombre d'hospitalisations en relation avec l'ingestion de cannabis chez les enfants de moins de 2 ans, avec un total de 615 cas, survenus principalement en 2013 (151 cas) et 2014 (247 cas). Les régions les plus touchées en 2014 sont l'Île-de-France (49 cas), PACA (39 cas), Rhône-Alpes (29 cas), Languedoc-Roussillon (26 cas) et Midi-Pyrénées (15 cas).

À l'échelle internationale, cette tendance semble être observée en Espagne, aux États-Unis, au Maroc, en Israël et en Italie.

Cette hausse des intoxications pédiatriques se fait en parallèle de l'augmentation de la consommation de cannabis dans la population générale et sans doute également de celles des teneurs en tétrahydrocannabinol (THC) du cannabis qui sont de plus en plus élevées. Les moyennes des teneurs en THC ont ainsi été multipliées par 3 environ depuis 15 ans pour atteindre, en 2013, 17,4 % dans la résine et 12,6 % dans l'herbe.

L'ANSM attire l'attention des professionnels de santé sur les risques que présente l'ingestion de cannabis par le nourrisson ou l'enfant et conseille qu'en cas de troubles neurologiques ou respiratoires inexplicables, une analyse toxicologique soit réalisée pour rechercher la présence de cannabis. Elle invite également les professionnels de santé à sensibiliser les parents usagers de cannabis en leur recommandant de tenir le cannabis hors de la portée et de la vue des enfants et de solliciter les structures d'urgences en cas d'ingestion ou de suspicion d'ingestion par un enfant.

Martin GARRET, Charlotte PION
marie-anne.courne@ansm.sante.fr

1 - Réseau des CEIP (Centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance).

2 - Sources : notifications spontanées reçues par les CEIP, requête des bases de données des PMSI locaux (Programme de Médicalisation des Systèmes d'information), requête de la base de données des laboratoires de pharmacotoxicologie.